

Service Technique

Dossier traité par : Service voirie

Tél. 500 552 357 Fax 500 552 369 circulation@kaerjeng.lu

Demande de règlement de circulation temporaire

Je soussigné	(e)
demeurant à	
rue et n°	
téléphone	
e-mail	
□ d □ a à l'adresse (n°	règlement de circulation temporaire pour les travaux suivants: éménagement utres, à spécifier r, rue, code postal et localité):
	terrainsection
Durée du règle	ment temporaire, du au
	éléphone de ou des entreprise(s) mandatée(s) pour ces travaux :
Documents à je	pindre :
Decamente a j	
1x plai circular	n de situation avec indication des parties à régler par un règlement de tion temporaire
	Date et signature

ATTENTION : Cette demande est à introduire au moins 10 jours ouvrables avant la date de début du règlement de circulation souhaitée.

Les demandes sont à introduire par mail à circulation@kaerjeng.lu ou par courrier à l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Käerjeng, B.P. 50, L-4901 Bascharage.